

cn.
IV

Comité
National
des Interprofessions
des Vins à appellation
d'origine et à indication
géographique

COMpte-RENDU

CONSEIL EXECUTIF

16 JUILLET 2020



Présents : BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC), BERNARD Michel (CNIV), BOVA Fabien (CIVB), DE LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), DUTOUR Jean-Martin (Inter Loire), FARGES Bernard (CIVB), FORGEAU Joël (Vin & Société), PERRIN Vincent (CIVC), ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV), SALIES Jean-Louis (CIVR), TESSON Eric (CNAOC), VIALLET Pierre (CIVS), FRANJUS-GUIGUES Dorothee, IMBERTI Marie-Henriette, CHANEL Floriane et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

En visio : BARRIAT Paul-André (IVBD), CARRERE Michel (IVSO), DE LORGERIL Miren (CIVL), EYMARD Brice (CIVP), NAULIN Sylvain (Inter Loire), RIOU Christophe (CNIV/IFV), ROSAZ Eric (Inter Rhône)

1. PRESENTATION BUDGETAIRE DU CNIV

Suite aux questions posées lors de l'Assemblée générale du Cniv du 25 juin, un travail explicatif sur les comptes financiers 2019 a été effectué et envoyé aux Présidents le 10 juillet.

Les membres du Conseil exécutif relèvent notamment une incompréhension sur la partie salariale, et demandent :

- Que la comptabilité analytique vienne accompagner une comptabilité classique, mais ne la remplace pas ;
- Qu'un historique accompagne la présentation du budget, pour rendre compte des évolutions.

Il est rappelé que Michel Bernard, Trésorier du Cniv, va mener un groupe de travail sur la présentation des comptes 2020, et que cette nouvelle trame sera présentée lors d'un prochain Conseil Exécutif pour débat, et approbation.

2. RESTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OBJECTIFS DU CNIV

Jean-Marie Barillère introduit en rappelant que **le rapport soumis par le Groupe au Conseil exécutif fait état de grandes orientations qui doivent être discutées, bien sûr, au niveau de chaque interprofession, mais aussi lors des prochains Conseils du CNIV.**

Jean-Bernard De Larquier, Président du Groupe de travail sur les objectifs du Cniv, présente le rapport du Groupe au Conseil exécutif. Il rappelle à titre liminaire que ce groupe était composé de Madame Miren De Lorgeril et Messieurs Vincent Bergeon, Fabien Bova, Michel Carrere, Sylvain Naulin, Philippe Pellaton, Didier Petterman et Christian Vanier. D'autre part, il précise que le document a vocation à être amendé et complété par les échanges à venir entre et au sein des interprofessions, afin qu'il devienne un document validé par l'AG de novembre du CNIV.

Le document présenté sera envoyé à toutes les interprofessions en accompagnement du présent compte-rendu. **Il est attendu que chaque membre du Conseil exécutif le partage pleinement au sein de son interprofession.**

En partant du constat que le Cniv a beaucoup évolué ces dernières années, ce document comprend deux grands axes de réflexion qui doivent être enrichis :



- La nature des missions du Cniv ; et
- La nature politique du Cniv

Concernant la nature des missions, le rapport liste les grands thèmes que les interprofessions « régionales » aimeraient voir assurés par une structure nationale.

Il est suggéré entre autres un renforcement d'une communication de filière. Il est notamment proposé que l'échec d'AFIVIN soit analysé pour éviter que des erreurs passées soient reproduites.

Jean-Martin Dutour souligne des difficultés de consolidation des informations, notamment entre organisations nationales depuis ou vers les interprofessions.

Il est soulevé aussi que les analyses économiques, menées par le Cniv pourraient être plus mises en avant, notamment par une synthèse vers les Régions. Cela demandera certainement un renforcement des moyens humains, notamment si on tient compte de l'évolution à la baisse des Services Publics.

La question du traitement des passagers clandestins se pose, et un état des lieux est demandé. Il faudra donner envie à l'ensemble du vignoble d'adhérer à cette fédération des vignobles français.

Il est suggéré que les positions avec la FEVS soient consolidées en particulier sur les questions d'accès aux marchés internationaux, par exemple par le biais d'une convention qui encadrerait le partage d'informations.

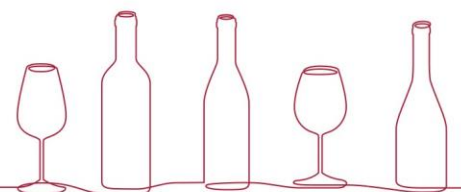
Le rapport considère que les actions politiques du Cniv ont été menées au détriment des autres missions. Ce point fait l'objet d'interrogations.

Sur la défense des appellations et des marques, inscrits dans le document, il est rappelé que les interprofessions n'ont aucune compétence sur la protection des marques, contrairement aux appellations et indications géographiques.

Le rapport soulève un nécessaire renforcement de la position du Cniv à Bruxelles. Jean-Marie Barillère rappelle que beaucoup de sujets sont en effet traités au niveau européen, comme l'accès au marché, la concurrence et le fonctionnement interprofessionnel, mais qu'en l'absence d'accord entre les familles, le Cniv ne saurait prendre position. De plus, en tant qu'organisme national, son pouvoir d'action à l'échelle européenne est limité par nature.

Bernard Farges souligne que la partie communication et le lobbying doivent être assumés sous une seule signature de filière.

Concernant la nature politique du Cniv, le groupe de travail s'est interrogé sur la gouvernance nationale et la position du Cniv en tant qu'interlocuteur de la filière. Le rôle d'un éventuel conseil politique est à voir, ainsi bien sûr que sa composition.



Pour renforcer la prise de position de filière, il est proposé et soutenu par plusieurs membres que les Conseils exécutifs du Cniv se tiennent avant les Conseils spécialisés de FranceAgriMer.

La structuration nationale (Cniv, Vin et Société) doit être clarifiée. Le niveau national est une somme de structures régionales, une fédération des vignobles. **Il est proposé que toutes les compétences nationales, financées par les interprofessions soient réunies au sein d'une même structure**, dont le nom pourrait changer. Cette structure s'apparente plus à une fédération avec comme objectif de rendre service aux mandants des interprofessions régionales, par exemple, en embrassant les différents domaines de « viticulture durable ».

Des règles d'engagement et de participation devront être clairement définies, pour que personne ne se sente exclu de la prise de décision. Qui paie, commande.

Jean-Marie Barillère remercie le Groupe pour son travail et invite toutes les interprofessions à prendre connaissance du rapport et émettre ses recommandations pour :

- débattre lors du prochain Conseil exécutif du 3 septembre,
- consolider le document et travailler sur la priorisation des missions pour le Conseil exécutif du 8 octobre,
- présenter le travail à l'Assemblée générale du 26 novembre.

En parallèle, Jean-Marie Barillère va initier un travail sur les prochaines grilles de répartition des charges du Cniv afin de présenter de nouvelles règles au Conseil exécutif d'octobre. En effet, si demain, les règles de gouvernance de cette fédération sont liées au poids financier des uns et des autres, il est capital que la détermination de cette grille ne fasse l'objet d'aucune contestation.

